

Concours National de la Meilleure Galette

Dimanche 25 Septembre 2022 - 9h00 / 13h00

Règlement du Concours

Réservé aux Professionnels

Catégories « Crêperies » et « Vente à Emporter »

***Attention : Nombre de participants au concours limité à 30
(Date limite d'inscription : jeudi 22 septembre 2022)***

Article 1 : Le **Concours National de la Meilleure Galette** réservé aux professionnels est ouvert dans les catégories ***Crêperies et Vente à Emporter***.

Article 2 : La Confrérie organisatrice n'acceptera qu'un seul participant par entreprise et par famille toutes catégories confondues.

Article 3 : Ne pourra participer au concours toute personne faisant partie de la famille d'un membre du jury.

Article 4 : Chaque participant(e) dans sa catégorie (crêperies ou vente à emporter) devra confectionner sur place 6 galettes entre 9h00 et 13h00 (votre horaire personnel vous sera précisé ultérieurement).

Article 5 : Des crêpières **gaz butane et propane** et une crêpière **électrique** avec plaque fonte Ø 40 seront mises à la disposition des participants. Possibilité d'apporter sa plaque fonte personnelle.

Article 6 : Un numéro sera attribué à chacun(e) des participants (es).

Article 7 : Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- | | |
|--|-----|
| - L'Aspect (première impression) | /5 |
| - La Régularité (uniformité, galettes proches de l'identique) | /5 |
| - L'Épaisseur | /5 |
| - La Cuisson | /10 |
| - L'Odeur | /5 |
| - Le Goût | /20 |

Article 8 : Chaque membre du jury devra juger chacun des participants individuellement et sans aucune concertation.

Article 9 : Le Total des points obtenus par chacun des participants déterminera son classement dans sa catégorie (Crêperie et Vente à emporter). Trois prix seront décernés dans chacune des catégories.

Les participants au concours ayant obtenu les meilleures notes toutes catégories confondues se verront décerner les **Galette d'Or , d'Argent et de Bronze**.

Les résultats entérinés par la Confrérie ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Article 10 : La proclamation des résultats aura lieu vers 18h00 dans le cadre du Salon des Produits du Terroir.

Chaque participant se verra remettre ses notes moyennes obtenues à chacun des critères ainsi que la moyenne générale de l'ensemble des concurrents.

Dotation des lots dont :

-Pour les lauréats des Galettes d'or, d'argent et de bronze un diplôme encadré sous verre offert par la Confrérie.

-Pour celui ou celle qui se verra décerner la Galette d'or une crêpière offerte par la Confrérie Piperia la Galette.

-Pour les lauréats de chaque catégorie :

- une médaille et un diplôme de Chevalier de la Confrérie Piperia la Galette

- cadeaux offerts par la Municipalité de PIPRIAC

-des lots de farines de Blé Noir offerts par les Minoteries participantes.

ainsi que de nombreux autres lots.....